

## Les salaires des chercheurs en Europe

Le programme « [People](#) » permet de financer la mobilité des chercheurs en Europe en prenant en charge notamment les salaires des chercheurs. Aussi, la question du montant des rémunérations est cruciale.

### 1 – Les salaires des chercheurs dans le cadre du programme « PEOPLE »

La Commission Européenne privilégie la rémunération dans le cadre d'un contrat de travail, incluant donc les charges salariales et patronales. La Commission a ainsi fixé des sommes forfaitaires (subventions) attribuées aux organismes gestionnaires s'occupant du recrutement des chercheurs. Le montant net perçu par les chercheurs peut donc varier d'un pays à l'autre en raison des différences de taux de charges patronales et salariales.

#### Les sommes forfaitaires versées par la Commission dépendent de l'expérience des chercheurs :

- Chercheurs en début de carrière (thésards) : 33 800 € par an
- Chercheurs expérimentés (docteurs) : 52 000 € par an
- Chercheurs expérimentés (>10 ans) : 78 000 € par an

Le salaire net dépend des charges salariales et des charges patronales. Celles-ci sont calculées sur le salaire brut. Les charges salariales représentent environ 20% du salaire brut alors que les charges patronales représentent environ 40% du salaire brut. Le salaire net est donc environ 80% du salaire brut ou 55% de la somme globale versée par la Commission (80% de 140%). Les salaires nets sont donc approximativement :

- Chercheurs en début de carrière (thésards) : 1550 € par mois
- Chercheurs expérimentés (docteurs) : 2400 € par mois
- Chercheurs expérimentés (>10 ans) : 3600 € par an

Toutefois, des coefficients correcteurs sont appliqués à ces montants pour tenir compte du niveau de vie dans les différents pays. Pour la France, le taux est 102,9. Pour le Royaume Uni, il est de 110,2. Pour la Roumanie, il est de 56,3. Etc.

Par ailleurs, à ces rémunérations s'ajoutent des indemnités. Ces indemnités ne constituent pas un « complément de rémunération » et ne devraient en principe pas faire l'objet de prélèvements.

La première, « **monthly mobility allowance** » est définie de la façon suivante dans le Programme de Travail : “fixed amount to cover expenses linked to the relocation of the researcher and her/ his family in the host country”. Le montant est de 500 € par mois pour un chercheur sans charge de famille et de 800 € par mois pour un chercheur avec charge de famille (marié et/ou avec enfant). Cette somme ne constitue donc pas une « prime » ou complément de rémunération car elle ne correspond pas à la contrepartie d'un travail.

La deuxième indemnité, « **travel allowance** » est simplement une somme forfaitaire versée une fois par an, pour permettre au chercheur d'effectuer un voyage aller-retour vers son pays d'origine. Le montant varie entre 250 € et 2500 € selon la distance.

La troisième indemnité, « **career exploratory allowance** » est également une somme forfaitaire de 2000 € versée aux chercheurs effectuant une mobilité de plus d'un an pour leur permettre de reprendre plus facilement une carrière dans le monde de la recherche à l'issue de la bourse.

Ces sommes, fixées par la Commission Européenne, peuvent être complétées par les établissements d'accueil, avec des ressources propres, afin de fournir aux chercheurs des salaires plus attractifs.

## **2 – L'étude de la Commission Européenne sur les salaires en Europe**

En 2006, la Commission Européenne a lancé une [enquête auprès des chercheurs](#) pour évaluer le montant des rémunérations dans les différents pays : « Study on the remunerations of researchers in the public and private commercial sectors ». Cette étude s'est appuyée sur **une enquête directe auprès de la communauté scientifique** (questionnaires) puis a fait l'objet de corrections pour tenir compte du niveau de vie (indices des prix, pouvoirs d'achats, etc.) dans les différents pays.

La moyenne européenne en fonction de l'expérience en recherche est la suivante (salaires et charges) :

- de 0 à 4 ans d'expérience : 19 648 € par an
- de 5 à 7 ans d'expérience : 27 627 € par an
- de 8 à 10 ans d'expérience : 35 728 € par an
- de 11 à 15 ans d'expérience : 44 018 € par an
- plus de 15 ans d'expérience : 52 599 € par an

Le détail par pays est donné dans le tableau ci-dessous :

Salaires annuels des chercheurs en Europe  
(charges salariales et patronales comprises)

	0-4 years	5-7 years	8-10 years	11-15 years	> 15 years
Austria	35.836,00	48.412,00	60.988,00	73.564,00	86.140,00
Belgium	26.536,00	39.547,00	52.558,00	65.569,00	78.580,00
Bulgaria	1.959,93	2.618,26	3.276,59	3.934,92	4.593,25
Croatia	8.953,20	12.606,00	16.258,80	19.911,60	23.564,40
Cyprus	20.378,60	31.125,60	41.872,60	52.619,60	63.366,60
Czech republic	9.880,50	14.253,50	18.626,50	22.999,50	27.372,50
Denmark	42.527,90	52.156,80	61.785,70	71.414,60	81.043,50
Estonia	6.712,20	9.224,00	11.735,80	14.247,60	16.759,40
Finland	26.101,70	33.582,40	41.063,10	48.543,80	56.024,50
France	28.191,00	39.895,00	51.599,00	63.303,00	75.007,00
Germany	24.515,00	37.870,00	51.225,00	64.580,00	77.935,00
Greece	12.112,00	18.441,30	24.770,60	31.099,90	37.429,20
Hungary	9.785,20	12.539,60	15.294,00	18.048,40	20.802,80
Ireland	22.715,30	41.081,30	59.447,30	77.813,30	96.179,30
Iceland	41.418,00	46.102,00	50.786,00	55.470,00	60.154,00
Israel	13.412,50	22.845,70	38.883,70	54.921,70	70.959,70
Italy	12.336,50	22.249,10	32.161,70	42.074,30	51.986,90
Latvia	5.354,70	7.784,40	10.214,10	12.643,80	15.073,50
Liechtenstein	ND	ND	ND	ND	ND
Lithuania	10.477,60	12.107,60	13.737,60	15.367,60	16.997,60
Luxembourg	36.110,00	48.842,00	61.574,00	74.306,00	87.038,00
Malta	24.543,00	26.137,00	27.731,00	29.325,00	30.919,00
Norway	51.398,60	56.965,20	62.531,80	68.098,40	73.665,00
Poland	6.659,10	9.346,30	12.033,50	14.720,70	17.407,90
Portugal	7.999,00	17.299,50	26.600,00	35.900,50	45.201,00
Romania	2.595,87	4.312,17	6.028,47	7.744,77	9.461,07
Slovakia	5.546,30	7.225,30	8.904,30	10.583,30	12.262,30
Slovenia	15.852,40	22.440,40	29.028,40	35.616,40	42.204,40
Spain	13.987,50	22.957,70	31.927,90	40.898,10	49.868,30
Sweden	27.632,00	42.028,00	56.424,00	70.820,00	85.216,00
Netherlands	25.646,00	41.273,00	56.900,00	72.527,00	88.154,00
Switzerland	39.559,00	59.990,00	80.421,00	100.852,00	121.283,00
Turkey	6.993,30	11.374,00	15.754,70	20.135,40	24.516,10
United Kingdom	24.607,0	39.090,0	53.573,0	68.056,0	82.539,0

Même si cette étude est basée sur des questionnaires et qu'il peut y avoir des réponses erronées, elle permet d'avoir une première estimation du niveau des salaires en Europe. Ainsi :

- Les doctorants et post-docs semblent mieux rémunérer dans les pays suivants : Norvège, Danemark, Islande, Suisse, Luxembourg, Autriche....
- Les chercheurs « seniors » semblent mieux rémunérés dans les pays suivants : Suisse, Irlande, Pays-Bas, Autriche, Suède, Royaume Uni...

**La France a généralement des niveaux de rémunérations légèrement inférieurs à ceux des pays de tête, mais largement supérieurs à la moyenne européenne (40% à 50% de plus).**

Evidemment cette étude ne tient pas compte d'autres éléments liés ou complémentaires à la rémunération et qui peuvent jouer un rôle dans l'attractivité des

carrières en recherche : stabilité de l'emploi (statuts), prélèvements sociaux (salaire net), système de sécurité sociale, environnement de travail (moyens des laboratoires d'accueil), etc.

**Stéphane AYMARD**  
**PCN Mobilité 6<sup>e</sup> PCRDT**  
**2 février 2007**

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité ([avril 2006](#))
2. Le point sur les centres de mobilité ([juin 2006](#))
3. Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité ([juillet 2006](#))
4. Les experts français du programme Marie Curie ([octobre 2006](#))
5. Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)
6. Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7<sup>e</sup> PCRDT (novembre 2006)
7. Bilan des actions Marie Curie du 6<sup>e</sup> PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)
8. Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)
9. Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)
10. Bilan des Bourses Marie Curie du 6<sup>e</sup> PCRDT : Positionnement de la France (décembre 2006)
11. Les chiffres de la mobilité des chercheurs en France (janvier 2007)
12. Bilan des Réseaux de Formation (RTN) dans le 6<sup>e</sup> PCRDT et participation des laboratoires français (janvier 2007)
13. Les salaires des chercheurs en Europe (février 2007)